



Brèves de la Municipalité

- ◇ On **vote** les dimanches **22 septembre et 24 novembre 2013**. Pour tout renseignement merci de consulter l'affiche au pilier public.
- ◇ **Conseil Général**
La prochaine séance du Conseil Général de Belmont se tiendra à la Grande salle **le lundi 23 septembre à 20h15**.
- ◇ La Municipalité a réservé un **info-radar** du TCS du mardi 29 octobre au mardi 5 novembre.
- ◇ Une visite de la **sucrerie d'Aarberg**, en compagnie de citoyens et des membres de la Municipalité d'Epandes, est prévue le 23.11.2013. Des informations complémentaires suivront.

Il était une fois...Belmont

Le château

La 1^{ère} construction, sous le nom de « castrum Bellimontis » en 1154 devait se composer d'un donjon carré entouré de quelques bâtiments probablement en bois, puisque la pierre n'intervient dans ce genre de construction qu'au cours du XIII^{ème} siècle.

Les premières données certaines, datent de la fin du XIV^{ème} siècle et signalent une série de réparations nécessaires à la « grande tour ronde ».

La transformation du château de bois en château de pierre fut probablement réalisée par Jacques de Grandson dès 1275.

Le château fut démantelé par les Bernois en 1536 et tout ce qui était récupérable et utilisable fut transféré à Yverdon pour servir à la restauration du château qui en avait grand besoin. Ce qui restait comme matériaux après cette démolition fut utilisé par les habitants de Belmont ou détruit par le temps.

En 1661, la commune de Belmont rachetait la mesure du château et en 1674, autorisait les comuniers qui en avaient besoin, à en tirer les pierres.

En 1836, on en fit du gravier pour les chemins. En 1846, le solde fut utilisé pour la construction du mur du cimetière qui occupe actuellement l'ancien emplacement du château.

Il ne reste donc plus aucune trace des murs du moyen-âge*.

* Une fouille en tranchée, faite avec la collaboration de M. Olivier Dubuis, en 1953, a montré que les pierres avaient été exploitées jusqu'aux fondations. Il ne reste qu'une zone imprécise de débris là où s'élevait jadis le pan de mur d'enceinte du côté d'Yverdon.

Sommaire :

- * Brèves de la Municipalité
- * Il était une fois ... Belmont
- * Journée des Communes
- * Hutte parade
- * Ancien réservoir
- * Carte d'identité
- * Permis de construire
- * Sentier pédestre
- * Vacances du bureau

Journée des communes vaudoises—8 juin 2013

La Commune de Montricher a eu le privilège d'accueillir les délégués et représentants des communes vaudoises sous l'égide de l'Union des Communes Vaudoises (UCV).

C'est le samedi 8 juin, sous le soleil, que près de 2000 vaudois et vaudoises ont découvert le site des Ages. La Municipalité accompagnée du Président du Conseil ont visité le Château de l'Isle ainsi que la source de la Venoge ... pendant que notre Syndic assistait à l'Assemblée Générale en compagnie du Conseil d'Etat in corpore et de M. le Conseiller Fédéral Alain Berset.



ADQH

Association de développement du quartier de la Hutte

C'est fait...en date du 9 mai 2013, les habitants du quartier de villas jouxtant la route du Bugnon ont finalisé la création de leur nouvelle association, en approuvant ses statuts et en élisant les membres de son comité.

L'ADQH est une association à but non lucratif, dont le but est d'organiser diverses manifestations et animations dans le village.

Pour commencer les festivités, nous avons le plaisir de vous informer que le samedi 31 août 2013, la Hutte (Bar) quittera son quartier dès 15h, pour faire sa parade.

Vous êtes invités à la rejoindre lors de l'une de ses haltes pour partager un moment sympathique et convivial.

La manifestation est annulée en cas de pluie.

Le Comité

BELMONT-SUR-YVERDON

Rejoignez nombreux notre bar ambulant pour passer un moment convivial à l'occasion de notre 2ème

HUTTE PARADE

Samedi 31 août 2013



Notre Hutte paradera dans les rues du village de 15h à 19h.

La fontaine de Champ-Gilliard - 15h00
Grande salle - 15h45
Place de l'Amitié - 16h30
Bas de la Grand'Rue - 17h15
Rte de Palud - 18h00

Boissons à prix modérés

Manifestation annulée en cas de pluie

Association de développement du quartier de la Hutte ADQH

Ancien réservoir

Si le réservoir a été détruit, le point de vue qui s'offre à nos yeux y est magnifique ! Une table et des bancs y ont été récemment installés. Que ce soit pour prendre un verre ou plus simplement pour admirer le panorama qui vous entoure, la Municipalité vous invite à vous y arrêter.



C'est d'ailleurs ce qu'on fait, fin juillet, les quelques personnes chargées de l'aménagement du lieu. Un moment bien agréable et fort sympathique ! Il y en a même qui ont failli appeler les pompiers, pensant qu'un incendie s'était déclaré au-dessus d'Épautheyres.....en réalité....c'était juste la lune qui se levait !!

Si le réservoir en a entendu plus d'une au cours de sa longue carrière, nul doute que la table en bois massif, douglas, réalisée par un bûcheron du triage de Suchy en entendra, elle-aussi, de toutes sortes ! Une chance qu'elle ne parle pas !

Nous espérons que l'endroit sera autant apprécié que respecté et vous encourageons vivement à récupérer tous vos déchets lorsque vous quitterez le lieu.

Procédure de demande de carte d'identité pour un enfant mineur

Nouvelles règles cantonales applicables pour l'établissement d'une carte d'identité « enfant » suite à des conflits intervenus entre parents séparés :

- Lorsque les parents sont **mariés**, un seul parent peut se présenter et commander des documents
- Lorsque les parents sont **séparés**, il faut impérativement la présence des 2 parents ou une procuration et la copie de la pièce d'identité signée du parent absent
- Lorsque les parents sont **divorcés**, il faut impérativement le jugement du divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale. Dans le cas où celle-ci serait conjointe, la présence des 2 parents ou une procuration et la copie de la pièce d'identité signée du parent absent sont requises

Dispenses d'enquête accordées

Perret Sylvie et Grin Christian PPE	N° 002/2013	démolition du bûcher et mise à niveau de l'ancienne partie « creux à lisier »
Piol Nicolas et Camille	N° 003/2013	installation d'une pergola
Martin Patric et Didier	N° 004/2013	démolition d'un couvert

Construction d'une nouvelle passerelle - Réhabilitation du sentier pédestre Essertines - Le Villaret

En 1934, la DAP (défense aérienne passive) voit le jour. En créant la DAP, le Conseil fédéral voulait trouver une réponse adaptée pour la protection des civils et des agglomérations face à une guerre qui se profilait en Europe. 1962, année de création de la PCi, le monde entrait dans une période géostratégique bipolaire avec la guerre froide. Encore une fois, les Autorités dans un souci de protection de la population civile a établi les bases d'une défense civile non armée appelée « Protection civile ».

Au niveau suisse, s'ensuivent deux réformes : **La première réforme fédérale de la PCi a lieu en 1971.** Les Autorités fédérales souhaitent améliorer l'efficacité et l'homogénéité des moyens de la PCi et de l'instruction des astreints. Cette réforme fut la référence de la PCi jusqu'en 1995. **Seconde réforme fédérale en 1995:** Nouvelle armée - nouvelle PCi. Cette dernière, qui voit également son uniforme changer, est réorientée, suite à la fin de la guerre froide, vers l'aide en cas de catastrophe.

Puis au niveau cantonal, des nouveaux changements importants ont vu le jour: **Entre 1995 et 1999 se profile la régionalisation.** Durant cette période les PCi communales sont remplacées par 21 organisations régionales de PCi (ORPC) sur le canton, calquées sur les frontières des anciens districts. **Puis en 2004, La PCi est intégrée à la Protection de la population,** avec, à ses côtés, d'autres partenaires: sapeurs-pompiers, police, santé publique, services techniques, armée et d'autres partenaires privés pouvant être mobilisés.

2013, 50 ans de protection civile suisse. Les festivités du Jubilé de la PCi a eu lieu le vendredi 21 juin sur la Place Fédérale à Berne. Afin de conserver ce jubilé dans nos mémoires, il a été décidé de construire 50 ponts et passerelles dans toute la Suisse. Un timbre-poste avec les 50 ans de la PCi a également été créé.



Un de ces ponts a été réalisé du 17 au 21 juin 2013 entre Essertines et Le Villaret grâce à l'intervention de l'Organisation régionale de Protection civile d'Yverdon avec l'engagement de 41 miliciens.

Une inauguration, à laquelle la population sera associée, sera organisée le samedi 21 septembre 2013.

Eric Scheibler

Vacances du bureau communal

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé pour cause de vacances du vendredi 11 octobre au dimanche 27 octobre 2013.

Nous vous invitons donc à contrôler la validité de vos documents d'identités, afin de pouvoir en demander le renouvellement avant la fermeture du bureau.

Greffe Municipal

Horaires d'ouverture : lundi de 19h à 19h45
mercredi de 9h à 11h

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07
E-mail : greffe@belmont-sur-yverdon.ch
www.belmont-sur-yverdon.ch